

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF2945

présenté par

M. Lachaud, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	500 000	0
Équipement des forces	0	500 000
TOTAUX	500 000	500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer l'engagement du ministère des armées en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap, s'inscrivant dans une politique plus large de diversité sociale et de lutte contre toutes les formes d'inégalités.

Le ministère des armées est le deuxième employeur public en France, il a donc une capacité d'entraînement et une responsabilité d'exemplarité dans la promotion de l'inclusion professionnelle et la lutte contre les discriminations. Pourtant, le taux d'emploi des personnes handicapées dans

l'armée est encore trop bas par rapport à la moyenne nationale, et l'objectif annoncé lors du lancement du plan Handicap d'un taux de 6 % de personnels en situation de handicap en 2024 n'a pas été atteint.

L'augmentation du budget dédié aux politiques de sensibilisation et de recrutement des personnes en situation de handicap au ministère des armées doit permettre de renforcer et démultiplier les actions en place. Elle doit permettre de se donner les moyens d'atteindre les objectifs visés et de contribuer à un changement de mentalité au sein des armées, tourné vers l'égalité et le respect de la diversité.

À cette fin, il est proposé de prélever 500 000 euros sur la sous-action 09.62 "Frapper à distance: SCAF" du programme 146 "Équipement des forces" et de les reverser aux crédits de l'action 6 "Politiques des ressources humaines" à l'intérieur du programme 212 "soutien de la politique de défense".